

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 23 mai 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Éric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

PRÉSENTS : GARRET Jean-Éric- BIGAY Thierry-GARRET Jean-Louis - NAVOSAD Amandine - BELLERITZ Jean-Yves - BONJEAN Florence - CORROIS Laurent - COURTY Chantal - LEFORT Jérôme - MERLE Jean-Marcel - OLLIVIER Joël

ABSENTS ayant donné procuration : GOETZ Marie-Laure (procuration à GARRET Jean-Éric)

ABSENTS EXCUSÉS : POILLERAT Caroline - PONSON Damien

SECRÉTAIRE DE SEANCE : NAVOSAD Amandine

1. ACCEPTATION D'UN DON ET AFFECTATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un don anonyme de 1.500 € (mille cinq cents euros) a été fait au profit de la commune, dans le but exclusif d'effectuer des travaux sur le bâtiment de l'église.

Un don ne devenant effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil Municipal, il propose aux membres du Conseil d'accepter ce don anonyme et de l'affecter à des travaux futurs sur l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'accepter le don anonyme de 1.500 € et d'en affecter le montant à des travaux sur l'église.
- dit que la recette sera imputée au compte 10251 « Dons et legs en capital »

2. VERSEMENT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le montant à verser aux différentes associations :

ARTICLE	NOM DE L'ORANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
6574	ADMR LA DUROLLE	125,00€
	APEL	150,00€
	ASNBN	150,00€
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150,00€
	COMITE DES FETES	500,00€
	DON DU SANG	125,00€
	ETOILE SPORTIVE	600,00€
	BOIS NOIRS EVASION	150,00€
	TOTAL	1 950,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer et de verser les subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 1 950,00€
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 6574

Procès-verbal approuvé lors de la séance du 26/08/2024.

Le Président, J.-E. GARRET



La Secrétaire, Amandine NAVOSAD